



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

**Carte d'agglomération relative à l'assainissement - Avis du Conseil  
Municipal - Autorisation Préfectorale**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, conformément au décret n° 94-469 du 3 Janvier 1994 a adressé au Maire de NIORT un projet de carte d'agglomération relative à l'assainissement qui regroupe plusieurs communes autour de NIORT. En font partie les Communes de NIORT, AIFFRES, VOUILLE, CHAURAY, ST-GELAIS, ECHIRE, SCIECQ, MAGNE, COULON, BESSINES, ST-MAXIRE, ST-REMY.

Dans cette agglomération, les zones urbanisées seront desservies par un réseau collectif d'assainissement existant ou à construire. Les eaux usées seront traitées dans des stations d'épuration qui comporteront les mêmes objectifs de traitement (qualité de rejet - carbone - azote - nitrate...).

A l'intérieur de chaque commune, un zonage définissant les zones d'assainissement collectif et non collectif doit être établi et soumis à l'enquête publique.

Pour NIORT, ce zonage a été intégré dans les annexes sanitaires du POS qui est en révision et sera soumis à l'enquête publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Formuler un avis favorable sur la carte d'agglomération relative à l'assainissement,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à demander à M. le Préfet d'autoriser à l'intérieur de cette agglomération plusieurs sites d'épuration et de définir à l'intérieur de cette agglomération les niveaux de traitement des eaux usées.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD